

12950/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 octobre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant suédois du Comité des régions

E 10645



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 octobre 2015
(OR. en)**

12950/15

CDR 99

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant suédois du
Comité des régions

DÉCISION (UE) 2015/... DU CONSEIL

du

portant nomination d'un suppléant suédois du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition présentée par le gouvernement suédois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Rolf SÄLLRYD,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

² JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.

³ JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.

Article premier

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M^{me} Birgitta SACREDÉUS, *Ledamot i regionfullmäktige, Dalarnas läns landsting.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à..., le ...

Par le Conseil

Le président
